

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2018
DELIBERATION N° 12

L'an deux mil dix huit, le dix neuf juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Le Maire

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA (jusqu'à 19h55 – délibérations n°1 à 28), M. SOROSTE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, LALANNE, SALANNE, Mme MEYZENC, M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB (jusqu'à 19h20), M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN (à partir de 18h35), M. BOUTONNET, DAUBISSE, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS (jusqu'à 19h15), ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LAUQUE par M. LACASSAGNE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme BRAUBOIRIE par M. MILLET-BARBE, Mme TAIEB par M. POCQ (à partir de 19h20), Mme CANDILLIER par M. ARCOUET, Mme BENSOUSSAN par M. LAIGUILLON (jusqu'à 18h35), Mme LARRE par Mme MARTIN DOLHAGARAY, Mme PICARDFELICES par Mme HERRERA LANDA, M. PALLAS par M. ETCHETO (à partir de 19h15).

Absentes:

Mme BISAUTA (à partir de 19h55 – délibérations n°29 à 55), Mme BELBARAKA.

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Ugalde,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – « Lauga, côté scène » contrats de co-réalisation.

La délibération « Lauga, côté scène : une nouvelle saison de spectacles à Bayonne » adoptée lors de la séance du conseil municipal du 7 juin 2018 présente les principes d'une nouvelle saison de spectacles à la Salle Lauga et une première programmation.

A cette occasion, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat de coréalisation du spectacle « Diamond Dance The Musical ». Il convient à présent que le conseil municipal approuve les conditions d'organisation des spectacles suivants, programmés en mars 2019.

Les spectacles « Irish Celtic », « Tap Factory », « Best of Floyd » et « Tango Pasión » font l'objet de contrats de coréalisation qui prévoient, pour chacun d'entre eux :

- la prise en charge par Indigo Productions des rémunérations, charges sociales et fiscales des personnels artistiques et techniques attachés au spectacle ainsi que des frais annexes (hébergement, transport, repas, droits d'auteurs...) ;
- la prise en charge par Indigo Productions des frais techniques nécessaires à la présentation du spectacle (scène, grill, jeu de rideaux de l'espace scénique, personnel technique intermittent, son, lumière...) ;
- la mise à disposition par la Ville de Bayonne de la Salle Lauga avec le personnel de sécurité, de contrôle, de salle et de secours ainsi que la mise à disposition et l'installation de divers équipements (installation de rideaux et d'un parterre de chaises, installation de divers matériels et mobiliers dans les espaces dédiés à l'accueil des artistes) ;
- le versement par la Ville de Bayonne d'un minimum garanti à Indigo Productions ;
- de confier l'établissement et la gestion de la billetterie à Indigo Productions ;
- une répartition des recettes de billetterie entre Indigo Productions et la Ville de Bayonne.

Ces quatre contrats de coréalisation sont joints à ce rapport. Compte tenu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes des contrats joints en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne